

BARRAGE

La démolition est terminée

Le barrage de Chatou, construit en 1939, permet la gestion du niveau de la Seine entre Suresnes et Chatou. À compter des années 2000, la vétusté du barrage ne permettait plus les manœuvres nécessaires à la bonne gestion du bief. Sa reconstruction devenant incontournable et urgente, les études techniques ont été lancées dès 2005 par Voies Navigables de France. Les travaux ont débuté en 2009 sur la rivière et s'achèvent actuellement, avec la démolition de l'ancien barrage.

Les étapes de la démolition

Depuis juillet 2013, le nouveau barrage, muni de trois clapets automatisés, assure la fonction de régulation du niveau de l'eau. Grâce à sa mise en service, la démolition de l'ancien ouvrage a pu être lancée à l'automne 2013. La déconstruction des vannes du barrage, éléments en eau permettant la régulation du débit d'écoulement, a alors débuté.

La seconde étape de la démolition, lancée en avril 2014 après l'interruption hiver-



nale des travaux, a consisté à nettoyer l'ouvrage et à enlever le batardeau de maintenance, structure métallique située en haut du barrage, déposée par une grue sur barge en mai 2014.

Après cette étape, la démolition de la structure en béton a pu démarrer. Les éléments horizontaux et les piles ont été « grignotés » par des pelles et des pinces sur barge. La rivière a été dégagée régulièrement afin de permettre l'écoulement naturel de la Seine. En outre, la mise en place d'un barrage flottant a assuré le blocage des particules de béton tombées en rivière. Le calendrier a été particulièrement contraint pour la démolition de la pile rive droite, au bord de la route du quai du Nymphée, pour limiter la fermeture du quai cet été.

Dans le même temps, la nouvelle cabine de commande de l'écluse a été mise en service.

Si le barrage semble aujourd'hui avoir disparu, il n'en est rien dans le lit de la

rivière. La suppression des ancrages des piles doit encore durer jusqu'au mois de novembre 2014. De même, les aménagements paysagers, les finitions du quai rive droite et la mise en valeur d'anciens mécanismes du barrage devraient s'achever en novembre.

L'année 2015 verra quant à elle la réalisation des essais de maintenance de l'ouvrage, ainsi que la réalisation de dragages et d'enrochements de protection de fond à l'aval du nouveau barrage.

ATTENTION

Pour permettre des travaux de réfection de la chaussée, la circulation sera alternée quai du Nymphée entre la rue de Seine et la rue Esther Lacroix, du 17 au 21 novembre.

.... Place au nouveau barrage

Cofinancé par l'État, Voies Navigables de France (VNF), la Région Île-de-France, l'Agence de l'eau Seine-Normandie et l'Union Européenne, ce projet de 69 millions d'euros fait partie des ouvrages les plus importants jamais réalisés par VNF.



© Voies Navigables de France



© Voies Navigables de France

Un nouveau barrage moderne et esthétique

L'accent a été mis sur l'esthétisme et l'intégration paysagère. En tant que maître d'ouvrage, VNF a veillé, en concertation avec la Ville, à l'intégration du nouveau barrage dans son environnement. Cette volonté se traduit par un barrage deux fois moins élevé, avec une ligne architecturale discrète et élégante.

◀ Une passe à poissons

Le nouveau barrage est équipé d'une passe à poissons pour permettre la libre circulation piscicole sur ce bras de Seine. Cet équipement participe au rétablissement de la continuité écologique.

LE PROJET EN CHIFFRES

Le plus grand barrage à vannes clapets de France

Largeur de la Seine à Chatou : **100 mètres**
 Hauteur des piles : **9 mètres** au-dessus de la Seine
3 clapets d'environ **180 tonnes** permettant de réguler le niveau d'eau entre deux biefs
50 000 tonnes de béton coulées pour la construction du nouveau barrage
20 000 tonnes de déblais évacués par voie d'eau
 Passages dans l'écluse : **30 à 40 bateaux** en moyenne par jour
733 000 tonnes transportées en moyenne par mois



© Voies Navigables de France

Inauguration du nouveau barrage le vendredi 17 octobre, par Alain Vidalies, Secrétaire d'État chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche, Voies Navigables de France, Énard Corbin de Mangoux, Préfet des Yvelines, et Ghislain Fournier, Maire de Chatou.



© Voies Navigables de France